

 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale HÉRAULT</p> <p>Extrait du registre des délibérations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault</p> <p>2025-D-043</p>	<p>Convoqué le 22 octobre 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni à la Mairie de Juvignac le 31 octobre 2025</p> <p>Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Séverine SAUR, René VERDEIL, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Michel HERAIL.</p> <p>Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Frantz DENAT, Pierre MATHIEU, Jordan DARTIER, Marc ROUVIER, André ARROUCHE, Emilie CABELLO, PONS Marie-Pierre.</p> <p>Objet: Etude de faisabilité pour la création d'une mission d'assistance informatique pour les collectivités et établissements publics affiliés.</p>
---	--

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT

Dans un contexte de transformation numérique accélérée des services publics, de complexité des systèmes d'information et de multiplication des outils (logiciels métiers, cloud, cybersécurité), les collectivités territoriales sont confrontées à des besoins d'accompagnement croissants. Nombre d'entre elles, en particulier les petites communes et établissements publics affiliés, ne disposent pas des ressources humaines ou techniques nécessaires pour assurer de manière autonome la gestion et la sécurisation de leur environnement numérique. Les sollicitations informelles déjà adressées au CDG34 pour des conseils en informatique sont récurrentes (ex. : choix de logiciels, résolution de problèmes techniques, sécurisation des données).

Face à ce constat, il apparaît pertinent d'étudier la faisabilité de la création, au sein du CDG34, d'une **mission d'assistance informatique** destinée à accompagner les collectivités et établissements affiliés dans la gestion, l'évolution et la sécurisation de leurs systèmes d'information.

L'étude de faisabilité aura pour objectif de :

- ➊ Évaluer les besoins réels des collectivités affiliées en matière d'assistance et de conseil informatique ;
- ➋ Identifier les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une mission dédiée ;
- ➌ Proposer un périmètre d'intervention initial réaliste, fondé sur les ressources actuellement disponibles ;
- ➍ Déterminer les modalités de fonctionnement, de tarification et de contractualisation avec les collectivités intéressées ;
- ➎ Apprécier les perspectives d'évolution et de mutualisation à moyen terme.

Le CDG34 dispose actuellement de **2,5 équivalents temps plein (ETP)** affectés au service informatique. Ces moyens permettraient, dans un premier temps, d'assurer le démarrage de la mission sur un périmètre d'intervention défini, sans création immédiate de postes supplémentaires.

Une montée en charge progressive pourra ensuite être envisagée en fonction de la demande et de la capacité d'autofinancement du service.

Le périmètre initial des prestations pourrait s'articuler autour de quatre volets complémentaires :

1. Audit et diagnostic

- ⌚ Réalisation de cartographies des systèmes d'information
- ⌚ Diagnostic des besoins, des usages et de l'organisation numérique
- ⌚ Audit de maturité numérique des collectivités

2. Conseil et accompagnement

- ⌚ Aide à la rédaction de cahiers des charges pour des marchés informatiques
- ⌚ Élaboration de plans de sécurisation et de continuité d'activité adaptés
- ⌚ Définition de feuilles de route numériques
- ⌚ Conseil en mutualisation et optimisation des ressources informatiques

3. Sécurité

- ⌚ Mise en œuvre et diffusion de bonnes pratiques de cybersécurité
- ⌚ Accompagnement à la déclaration d'incidents de sécurité
- ⌚ Préparation à la conformité avec la directive **NIS2**

4. Sensibilisation et formation

- ⌚ Sessions de sensibilisation à la cybersécurité
- ⌚ Formations sur les outils bureautiques et collaboratifs
- ⌚ Ateliers de sensibilisation à destination des élus et des agents

L'étude de faisabilité sera conduite en plusieurs phases :

- ⌚ Recueil des besoins auprès d'un panel représentatif de collectivités affiliées ;
- ⌚ Analyse des moyens disponibles au sein du CDG (compétences, matériels, outils) ;
- ⌚ Évaluation financière et définition d'un modèle économique soutenable ;
- ⌚ Proposition d'un plan de déploiement progressif et d'un cadre d'intervention (convention, modalités de facturation, conditions d'assistance) ;
- ⌚ Restitution et validation par le Conseil d'administration.

La création d'une mission d'assistance informatique au sein du CDG34 constituerait un levier structurant pour soutenir la modernisation numérique des collectivités et renforcer leur résilience face aux risques cyber. L'étude de faisabilité proposée vise à évaluer les conditions de mise en œuvre d'un tel service, en mobilisant les moyens internes existants et en anticipant les besoins futurs.

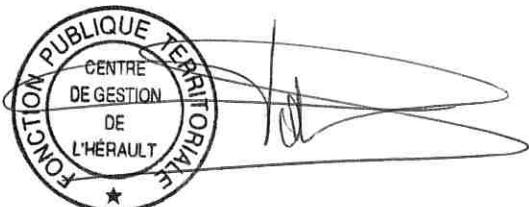
Après en avoir délibéré,

- ⑥ APPROUVE, à l'unanimité, le lancement de l'étude de faisabilité relative à la création d'une mission d'assistance informatique ;
- ⑥ AUTORISE, à l'unanimité, le Président à engager les démarches nécessaires à sa conduite.

Fait à Montpellier,

Le 07/11/2025.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 07/11/2025 et de sa publication le 07/11/2025.